

MA DÉCLARATION AUTOMATIQUE (REVENUS 2024)

Liberté Égalité Fraternité

VOTRE FOYER —

ÉTAT CIVIL

JOSEPH MARVENS

Né JOSEPH

Date et lieu: 05/06/2001, HAITI (99) n° fiscal: 30 58 839 666 309 C

Vous êtes célibataire

N° d'accès en ligne: 9 169 757

PERSONNES À CHARGE ET SITUATIONS PARTICULIÈRES

Vous n'avez pas d'enfant ni de personne à charge.

la déclaration automatique comment ça marche?

- Vérifiez toutes les données
 - il ne doit rien manquer
 - l'ensemble des informations doit être correct (état civil, personnes à charge, adresse, coordonnées bancaires, revenus)
- si tout est correct et complet, vous n'avez rien à faire



dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr

Si vous avez utilisé FranceConnect pour accéder à votre espace particulier, cliquez ici pour déclarer en ligne



Retrouvez la notice détaillée de ce document sur impots.gouv.fr



VOTRE ADRESSE

AU 1^{ER} JANVIER APPT 102

2025 8 RUE TREMIERE

59650 VILLENEUVE D ASCQ

Si vous avez déménagé en 2024, vous devez impérativement déposer une déclaration en indiquant votre adresse au 1er janvier 2025.

Si vous avez déménagé après le 1er janvier 2025, vous devez uniquement déclarer votre nouvelle adresse dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



VOS COORDONNÉES BANCAIRES -

IBAN: FR76 4061 8803 790X XXXX XXX3 316

BIC: BOUSFRPPXXX

Si vous souhaitez juste modifier vos coordonnées bancaires, vous pouvez le faire à tout moment dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ».





VOS REVENUS ET CHARGES 2024 CONNUS DE L'ADMINISTRATION

Type de revenus	Montant en euros	Retenue à la source déjà payée en euros	Case
TRAITEMENTS ET SALAIRES			
Salaires (JOSEPH MARVENS)	2 541	0	1AJ
<u>DÉTAIL DU MONTANT</u>			
LE NAPOLEON	2 133	0	
MAIRIE	408	0	

(!)

Réductions et crédits d'impôt Si vous avez réalisé des dépenses, non reportées ci-dessus, ouvrant droit à réductions ou crédits d'impôt en 2024, pensez à les déclarer.



VOTRE IMPÔT ESTIMATIF D'APRÈS VOS REVENUS ET CHARGES 2024 CONNUS (SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER)

MONTANT

	en euros
Impôt avant crédits d'impôt	0
Crédits d'impôt	0
Impôt net	0
Avance perçue sur réductions et crédits d'impôt en 2025	0
Avance immédiate de crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en 2024	0
Retenue à la source déjà payée	0
Acompte de prélèvement à la source déjà payé	0
Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu	0
Montant restant à payer	

Revenu fiscal de référence 2 0 3 7 Nombre de parts 1

Ce montant, sauf cas particuliers, sera prélevé sur votre compte bancaire à partir de septembre. S'il est supérieur à 300 euros, ce montant sera étalé sur les 4 derniers mois de l'année. Si ce montant est nul, aucun prélèvement ne sera effectué.

-VOTRE NOUVEAU TAUX DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

0,00% Taux du foyer

Sauf action de votre part en 2025 dans « Gérer mon prélèvement à la source », ce taux s'appliquera à compter du 1er septembre 2025.

Avez-vous tout vérifié?

Si vous êtes d'accord, vous n'avez rien à faire. Votre impôt sera alors automatiquement calculé sur la base des éléments ci-dessus et votre avis sera disponible à compter du 15 août dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr.

Si vous avez quelque chose à compléter ou modifier : Déclarer en ligne



dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr

Si vous avez utilisé FranceConnect pour accéder à votre espace particulier, cliquer ici pour déclarer en ligne.